

QUESTIONNAIRE POUR LA DECLARATION D'IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE

Hyères, le 27 Avril 2020

Objet : IFI 2020 – Demande de documents

Cher(e) Client(e),

Pour faciliter la préparation de votre déclaration IFI 2020, nous vous remercions de nous informer des nouvelles valeurs à retenir pour cette année.

Vous pouvez nous établir une liste à partir de votre déclaration 2019 avec les nouvelles valeurs.

L'ensemble de votre patrimoine immobilier est concerné par cette déclaration.

Nous vous remercions également de nous communiquer l'inventaire du passif (les dettes).

Il convient d'indiquer qu'en matière de déduction de dettes, il ne faut pas confondre IFI et ISF. L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) vise les biens et droits immobiliers et des parts ou actions représentatives de ceux-ci. Corrélativement, la déductibilité du passif est limitée aux seules dettes afférentes à ces actifs imposables.

Ainsi, pour la justification du passif, il convient impérativement de joindre à la déclaration les justificatifs des montants correspondants.

Nous vous recommandons de constituer rapidement un dossier complet de tous les documents que vous aurez ainsi regroupés pour un prochain rendez-vous IFI à fixer avec votre chargé de clientèle.

Les travaux seront facturés au plus juste en fonction de la difficulté et du volume de votre dossier.

En vous remerciant de l'attention et du soin que vous apporterez à réunir ces informations, nous vous prions d'agréer, Cher(e) Client(e), l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Collectif AP2C

Nom du Client :

ENVOI DE LA DECLARATION IFI

- Je demande au cabinet d'envoyer directement ma déclaration d'IFI aux impôts.
 Je demande au cabinet de générer le paiement de ma contribution exceptionnelle d'IFI à échéance.
- J'établirai et enverrai moi-même la déclaration aux impôts, accompagnée d'un chèque de règlement si besoin.

Date :

Nom :

Signature :